

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 23 novembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monot, Mme Denis, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 06-05 du 23 novembre 2023

### **POURSUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI DES SÉQUANO-DIONYSIENS DANS LES FILIÈRES EN TENSION ET ACTIONS INNOVANTES – CONVENTIONS, AVENANTS ET SUBVENTIONS – ADHÉSION À L'ASSOCIATION YOOKAN ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2023 signée le 30 mai 2023 avec C2DI, approuvée par la délibération de la Commission permanente n°06-02 en date du 13 avril 2023,

Vu la convention signée le 8 décembre 2022 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France, approuvée par la délibération de la Commission permanente n° 06-04 du 17 novembre 2022,

Vu la convention signée le 6 juin 2023 avec le GRETA 93, approuvée par la délibération de la Commission permanente n° 06-01 du 23 mars 2023,

Vu la convention signée le 6 juin 2023 avec We are all Builders, approuvée par la délibération de la Commission permanente n°06-01 du 23 mars 2023,

Vu la convention signée le 6 juin 2023 avec le POLE, approuvée par la délibération de la Commission permanente n° 06-01 du 23 mars 2023,

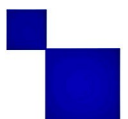
Vu les statuts de l'association Yookan,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions suivantes :

- 655 417 euros à C2DI93
- 59 578 euros à Yookan
- 15 000 euros à Le Pôle



- 75 000 euros au Greta Seine-Saint-Denis
  - 900 euros à We are all Builders
- APPROUVE les conventions et les avenants à conclure avec C2DI93, Yookan, Le Pôle, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France, Le GRETA et We Are All Builders, dont projets ci-annexés ;
- APPROUVE l'adhésion du Département à l'association Yookan ;
- APPROUVE les statuts de l'association Yookan ci-annexés ;
- DÉSIGNE Mme Mélissa Youssef, Vice-présidente du Conseil départemental, pour représenter le Département de Seine-Saint-Denis au titre de cette adhésion ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdits conventions et avenants ainsi que tous les documents afférents à cette adhésion.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*